



PLOEMEUR
PLAÑVOUR

Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le
ID : 056-215601626-20231010-DB20231001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mardi 10 octobre 2023

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Pascaline ALNO, Georges CORNEC à Claude ORVOINE, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES à Christian LAURENT.

Secrétaire de séance : Cédric ORVOËN.

Présents : 29
Pouvoirs : 04
Absent : 00

n°01

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Ronan LOAS

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement des conseillers municipaux et chargées d'examiner les questions soumises au Conseil municipal.

Les commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle reflétant la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées devant disposer au moins d'un représentant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

Vu l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux,

Vu le rapport présenté ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **VALIDE** la composition des commissions de la façon suivante :

	C1	C2	C3
	Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté	Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme	Finance, ressources humaines, intercommunalité
Majorité	Jean-Guillaume GOURLAIN	Armelle GEGOUSSE	Armelle GEGOUSSE
Majorité	Christian PERRIEN	Patricia QUERO-RUEN	Jean-Guillaume GOURLAIN
Majorité	Claudie LE BIHAN	Christian PERRIEN	Patricia QUERO-RUEN
Majorité	Hélène BOLEIS	Claude ORVOINE	Pascaline ALNO
Majorité	Anne-Valérie RODRIGUES	Cédric ORVOËN	Claude ORVOINE
Majorité	Christine BARETTE	Georges CORNEC	Claudie LE BIHAN
Majorité	Marie-Christine LE NORMAND	Martine LIEDOT	Cédric ORVOËN
Majorité	Jean-Luc SCIEUX	Patrick GOUELLO	Hélène BOLEIS
Majorité	Isabelle GUSMINI	Georges CORNEC	Liliane MARTEVILLE
Majorité	Ludovic JEGO	Antoine GOYER	Brigitte LE LIBOUX
Majorité	Marianne POULAIN	Christian LAURENT	Pascal GUERIF
Majorité	Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL	Ludovic JEGO	Jean-Luc SCIEUX
Majorité	Ludovic ILLIEN	Marianne POULAIN	Laetitia LAFFONT
Opposition	Marie-Hélène HUCHET	Emmanuelle TROCADERO	Jean-Baptiste BOUYER
Opposition	Annie VERDES	Annie VERDES	Annie VERDES
Opposition	Loïc TONNERRE	Loïc TONNERRE	Loïc TONNERRE

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231010-DB20231001-DE

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

